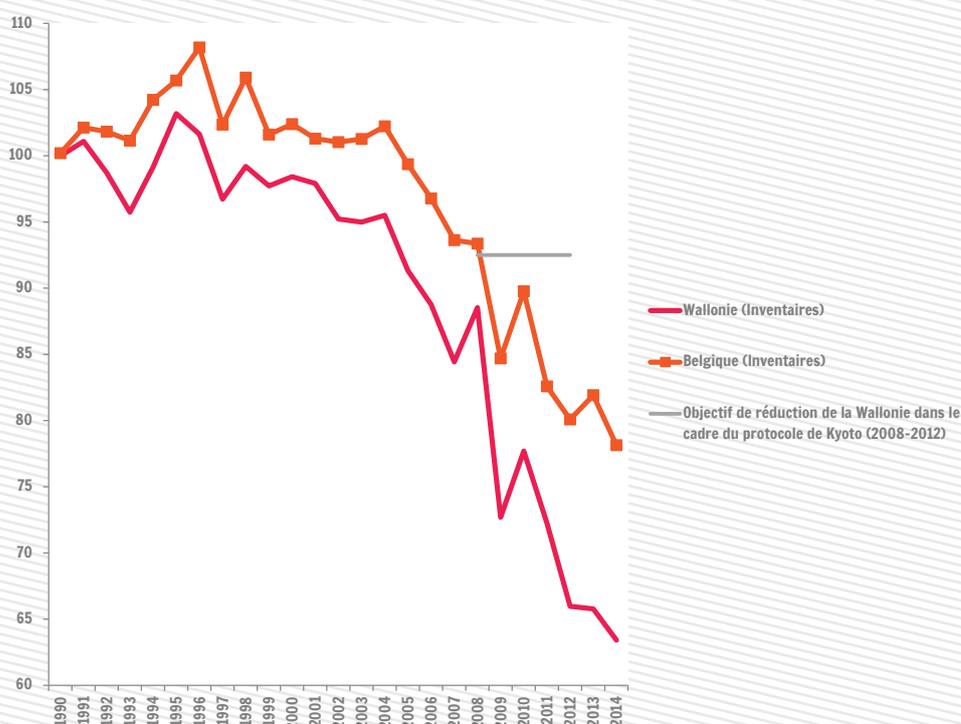


Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

-36,6%

Les émissions anthropiques de GES (hors secteur forestier) en Wallonie en 2014 étaient de 36,6 % inférieures à celles de 1990

Emissions de gaz à effet de serre (GES) : comparaison Wallonie-Belgique (1990 = 100)



Sources : SPW - Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC), inventaire mai 2016

En 2014, sur la base des dernières estimations disponibles, les émissions anthropiques de GES (hors secteur forestier) en Wallonie étaient de 35,4 millions de tonnes de CO₂-équivalents de GES, soit 31 % des émissions annuelles de la Belgique (113,9 Mt CO₂-équivalents).

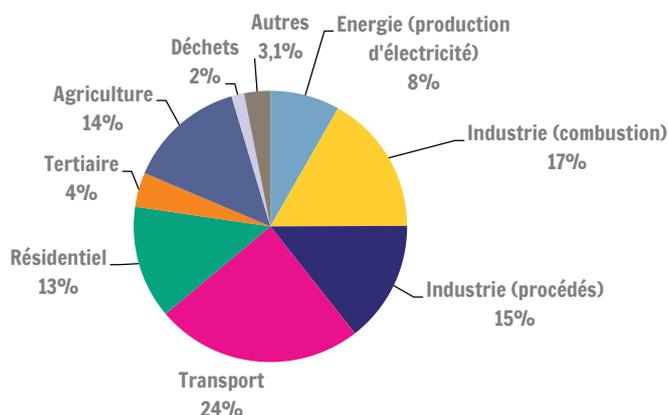
L'évolution favorable, à savoir une réduction moyenne de 36,6 % des émissions de GES par rapport aux émissions de GES de l'année de référence (-21,9 % au niveau national), résulte de différents facteurs et de tendances contrastées entre les branches d'activité avec notamment une diminution dans les secteurs de la production d'énergie et de l'industrie. Les diminutions de ces dernières années sont en partie imputables au ralentissement de l'activité économique. Enfin, l'année 2014 est également considérée comme une année exceptionnelle au niveau des températures.

La réduction moyenne (24 %) sur la période 2008-2012 dépassait l'objectif de réduction de la Wallonie dans le cadre du Protocole de Kyoto (diminution de 7,5 % durant chaque année de la période 2008-2012 par rapport aux émissions de l'année de référence, 1990).

Les émissions de 2013 et 2014 sont actuellement inférieures à la trajectoire définie selon un objectif de -14,7 % par rapport à 2005 (objectif wallon pour l'année 2020 dans le cadre du burden-sharing pour les secteurs non-ETS). Concernant la stratégie européenne 2020 (objectif belge : -15 % des émissions GES par rapport à 2005), les émissions GES sont en baisse de 30,5 % par rapport à 2005.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

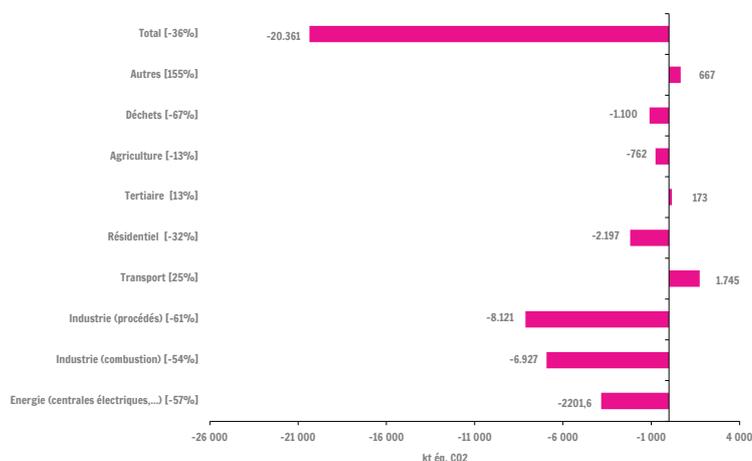
Répartition sectorielle des émissions de gaz à effet de serre (GES), en Wallonie en 2014



Dans la répartition sectorielle, le secteur des transports est en 2014 le principal contributeur aux émissions de GES et représente 24 % de celles-ci (contre 12 % en 1990).

Sources : SPW - Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC), inventaire mai 2016

Evolution sectorielle des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 1990 à 2014 en Wallonie



Les émissions du secteur des transports (principalement routier) ne cessent de croître fortement depuis 1990, tant du point de vue relatif (25 % de croissance) que du point de vue absolu (+1 745 kt éq. CO₂). Les émissions du secteur tertiaire (chauffage des bâtiments) sont également en augmentation (+13 %). Les émissions pour le secteur résidentiel ont par contre chuté de 32 %.

Sources : SPW - Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC), inventaire mai 2016

Définitions et sources

Cet indicateur montre les tendances relatives aux émissions anthropiques totales des gaz à effet de serre (GES). L'inventaire wallon des émissions de GES, additionné aux inventaires de la Région flamande et de la Région de Bruxelles-Capitale, forme l'inventaire national belge rapporté annuellement par la Belgique dans le cadre du protocole de Kyoto et des engagements européens (Effort Sharing Decision, EC/406/2009) et selon les lignes directrices du GIEC de 2006 et les potentiels de réchauffement global (PRG) revus, applicables pour la période 2013-2020.

Kt éq. CO₂ = kilo tonnes équivalent CO₂, qui tient compte du pouvoir de réchauffement global de chaque gaz.

Sources : SPW - Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC), inventaire mai 2016

Pertinence et limites

Le niveau de référence (100) se réfère au niveau des émissions de gaz à effet de serre calculé pour « l'année de référence » dans le contexte du Protocole de Kyoto, à savoir l'année 1990 pour le niveau des émissions de CO₂, CH₄ et N₂O, et l'année 1995 pour le niveau des émissions de gaz fluorés (HFC, PFC, SF₆ et NF₃).

Pour en savoir plus : <http://www.awac.be> et <http://www.climat.be>

Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweeps.be) / prochaine mise à jour : avril 2017